

## FORMATION nouveaux élus

Jeudi 1er octobre de 9h30 à 17h30 en présentiel

# Animal en ville : bâtir une politique durable et structurante pour son territoire

### OBJECTIF

---

Cette formation a pour objectif d'accompagner les élus dans la conception et la mise en œuvre d'une politique locale ambitieuse en faveur de l'animal en ville et de son bien-être. À l'issue de cette session, chaque participant sera capable de maîtriser le cadre juridique de ses compétences, de structurer une stratégie politique cohérente à l'échelle de son territoire, et d'actionner des leviers opérationnels (aménagement, médiation, services) pour intégrer harmonieusement la place de l'animal dans l'espace urbain.

### INTERVENANTE

---



**Florence CHALULEAU**  
**Spécialiste de la cohabitation humains-animaux**  
**Ancienne responsable à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort**

Florence Chaluleau conçoit et anime des formations en lien avec les enjeux des organisations publiques et des territoires. Elle s'appuie sur une expérience au sein d'institutions telles que l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort et la CCI Paris Île-de-France, ainsi que sur un parcours en cabinet. Elle s'intéresse aux enjeux de cohabitation entre humains et animaux en milieu urbain, nourrie notamment par son engagement à la SPA. Elle propose aux élus des repères concrets pour intégrer ces questions dans les politiques locales.

### FORMAT

---

Cette formation se déroule sur une journée le **jeudi 1er octobre 2026** à Paris (Opéra) de 9h30 à 17h30.

9h30 : Accueil des participants, 10h : Début de la formation, 12h30-14h : Déjeuner, 17h30 : Fin de la formation

### MODALITES PEDAGOGIQUES

---

Cette formation est axée sur une pédagogie concrète et appliquée, combinant apports théoriques, études de cas et ateliers collaboratifs.

### PREREQUIS ET EVALUATION

---

Aucun prérequis niveau débutant. Évaluation finale interactive (QCM).

Mercure local s'engage à répondre au mieux à l'accueil de chaque participant en situation de handicap en prenant en compte sa situation personnelle. Contactez notre référente handicap en cas de nécessité : [eleonore.carpentier@mercurelocal.fr](mailto:eleonore.carpentier@mercurelocal.fr)

### CONDITIONS TARIFAIRES

---

Le montant de la journée de formation est de **400 euros TTC** par participant pour la journée de formation. La formation peut être prise en charge par votre DIF élu (Mon Compte Elu) ou par votre collectivité. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations. Ce tarif comprend l'intégralité des frais de la formation ; l'accueil-café est inclus. Conformément au règlement des organismes de formation des élus locaux, le déjeuner n'est pas pris en charge.

**Votre Contact**

## PROGRAMME

---

### ►► Le cadre juridique : Maîtriser ses responsabilités

**Les fondamentaux** : Comprendre les pouvoirs de police du maire (salubrité, sécurité, tranquillité publique).

**La responsabilité communale** : Identifier les obligations légales liées à la divagation animale et à la gestion de la faune en milieu urbain.

**Sécuriser ses décisions** : Savoir naviguer entre les contraintes réglementaires et la volonté politique pour agir en toute légalité.

### ►► La stratégie politique : Construire une vision de territoire

**La transversalité** : Comment intégrer la "condition animale" dans les politiques d'urbanisme, de santé et d'éducation.

**Gouvernance** : Définir une feuille de route claire pour le mandat et organiser le pilotage au sein des services municipaux.

**Diagnostic et prospective** : Passer d'une gestion subie des nuisances à une stratégie proactive de "bien vivre ensemble".

### ►► Applications concrètes et outils : Passer à l'action

**Aménagements urbains** : Concevoir des espaces publics partagés et fonctionnels (caniparcs, signalétique, biodiversité urbaine).

**Médiation et lien social** : Utiliser les outils de concertation pour apaiser les relations entre les citoyens (propriétaires d'animaux et non-propriétaires).

**Financement et mutualisation** : Identifier les leviers budgétaires, partenariats associatifs et collaborations intercommunales pour financer les projets.

## EXERCICES PRATIQUES

Atelier projet

Étude de cas

Diagnostic de terrain

Médiation

**Votre Contact**

Eléonore CARPENTIER ● 01 42 60 69 48  
eleonore.carpentier@mercurelocal.fr

# Bulletin d'inscription

**ANIMAL EN VILLE**  
**BÂTIR UNE POLITIQUE DURABLE ET STRUCTURANTE**  
**POUR SON TERRITOIRE**  
**JEUDI 1ER OCTOBRE 2026**  
**9H30-17H30**

Nom .....  
Prénom .....  
Fonction .....  
Email .....  
Ligne directe .....  
Mobile .....

Organisme .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....

Formation financée par :

- la collectivité
- le DIF Elus via Mon compte élu (11 jours ouvrés avant la date de début de formation)
- autre organisme.....

Vous souhaitez porter à notre connaissance une situation de handicap qui nécessite une adaptation de la formation.

**Le montant de la journée de formation est de 400 euros TTC par participant.**

## INSCRIPTION A RETOURNER A :

**Eléonore Carpentier**

Mercure local - Groupe Mercure  
18, avenue de l'Opéra - 75001 Paris  
eleonore.carpentier@mercurelocal.fr  
01.42.60.69.48 - 06.82.91.37.24

Mercure local est un organisme de formation agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la formation de élus locaux et certifié Qualiopi